ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médecins

Question écrite n° 58858

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la problématique des actes médicaux inutiles. En 2012, un sondage organisé par TNS a révélé que 28 % des actes médicaux ne seraient pas justifiés. Interrogés sur les raisons de ces actes superflus, les médecins pointent en premier lieu « la demande des patients » à 85 % (93 % pour les généralistes), puis en second lieu « la peur du risque judiciaire » à 58 % (60 % pour les hospitaliers), ce qui est lié également aux patients puisque ce sont eux qui portent plainte. D'autres motifs sont mis en exergue : « problème de formation des médecins » (39 %), « absence de référentiels partagés par les professionnels » (37 %, mais 49 % parmi les médecins exerçant depuis moins de 10 ans), « absence de contrôle des pratiques » (27 %, mais 42 % parmi les hospitaliers et 15 % chez les généralistes). Ainsi, près d'un acte médical sur quatre ne serait pas justifié. Ce chiffre est d'autant plus alarmant puisqu'après avoir subi sans raison un examen de dépistage ou la prescription d'un traitement voire une intervention chirurgicale, certains patients peuvent être victimes d'effets secondaires ou d'une infection nosocomiale. De plus, ces actes médicaux inutiles représenteraient environ 40 milliards d'euros mal utilisés voire gaspillés chaque année en France. L'association Le Lien lutte depuis des années contre ces actes médicaux ou de soin inutiles et rappelle que sur 374 évènements indésirables graves (EIG) identifiés comme étant liés aux soins, 47 % ont été considérés comme évitables. Chaque année ces EIG sont à l'origine de dizaines de milliers d'hospitalisations. Il est urgent d'agir au niveau de la formation des médecins et de l'information des patients afin d'éviter à l'avenir les actes médicaux inutiles, souvent à l'origine d'infections nosocomiales. Une étude à l'échelle du pays pourrait permettre d'évaluer la réalité de cette problématique et d'agir en conséquence. Il lui demande les mesures qu'elle compte mettre en place pour faire halte aux actes médicaux et de soin inutiles, qui représentent des dépenses largement évitables.

Données clés

Auteur : M. Hervé Féron
Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58858
Rubrique : Professions de santé
Ministère interrogé : Affaires sociales
Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 1er juillet 2014, page 5362
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)